

cesseurs du gouvernement actuel ont fait, ici, en entreprenant le chemin provincial: ils ont créé un budget spécial dont les opérations ont toujours été rangées avec raison dans le budget extraordinaire. Il en a été de même des grandes constructions de l'Etat.

A Ottawa, on n'impute au capital que les grandes constructions publiques qui servent à l'usage immédiat du gouvernement, au siège de la capitale, ou les grands travaux de chemins de fer et de canaux qui appartiennent à l'Etat. Tout le reste est imputé au revenu, comme les réparations de toutes sortes et tous les édifices publics en dehors d'Ottawa, bureaux de postes, entrepôts de douane, etc., etc.

A Toronto, on suit la même classification, et avant le commencement des nouveaux édifices parlementaires, on ne connaissait guère de dépenses imputables au capital, excepté, toutefois, les chemins de colonisation, qui chez nous, ont toujours été regardées comme des dépenses ordinaires annuelles.

Telle est la distinction admise dans les budgets des quatre gouvernements qui nous touchent de plus près.

Y a-t-il là quelque chose de ressemblant à la classification du trésorier actuel qui en est rendu à imputer au capital, c'est-à-dire aux emprunts consolidés, des dépenses telles que des achats de livres, des portraits à l'huile ou au crayon, des cartes géographiques, des ouvrages de reliure et d'impression, des menus travaux d'entretien des édifices publics!

Il suffit de citer ces exemples pour faire toucher du doigt le ridicule de la classification du trésorier et la supercherie qui s'attache à ce moyen de voiler nos déficits réels et l'état véritable de la situation financière. (Appl. à gauche).

II

M. l'Orateur, il est une autre série d'observations que je tiens à présenter à la Chambre, c'est celle des mécomptes du trésorier. J'entretiens une estime sincère pour l'honorable monsieur; je respecte ses vertus civiques, ses qualités et ses succès d'homme d'affaires; je m'étonne de le voir rester intact au milieu d'une compagnie peu scrupuleuse, et je ne puis me lasser d'admirer ses convictions et sa bonne foi. (Rires).

Mais, hélas! il est de l'humaine nature de se tromper, et l'honorable trésorier a erré, l'honorable trésorier a péché. C'est notre devoir de lui demander un compte sévère de sa conduite